

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Lavallée](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6cfba2faea3ccb9d1fa293fa>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:11:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un mode d'intervention où les différents acteurs sont impliqués et savent quels rôles leur appartiennent dans un cas où il y a des production/distribution de sextos (partenariat). Cela met des balises claires et les étapes à suivre sont clairement identifiées. De plus, cela accélère le processus de prise en charge, passant de plusieurs mois à plus ou moins 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela m'aidera à mieux intervenir auprès des élèves impliqués dans des situations de sexto (Poser les questions tout en étant rassurante, mais en ne mettant pas de mot dans la bouche de la personne). Cela m'aidera également à déterminer ce qui est à préconiser en cas d'une situation malveillante. Je me sens plus outillée. De plus, il est très important de ne jamais regarder les photos/vidéos dans lesquelles sont impliquées les élèves. Cette méthode est rassurante dans les étapes à suivre, dans l'information à transmettre aux parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À utiliser la grille d'évaluation afin de ne pas mettre de mots dans la bouche des élèves. À agir rapidement afin de freiner la distribution des photos/vidéos. À ne jamais consulter les vidéos/photos des élèves. À l'information à transmettre auprès des parents et des différents partenaires. À ne pas devenir le mandataire des services de police. À confisquer les téléphones selon le protocole. À contacter immédiatement le service de police lorsque nous croyons qu'il y a des intentions malveillantes (Ne pas questionner, seulement saisir le téléphone)